

Déclaration d'accessibilité

Metlife s'engage à rendre ses sites internet accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Lien vers le schéma pluriannuel
- Lien vers le plan d'action de l'année en cours incluant le bilan des actions réalisées l'année précédente.

État de conformité

Demande de devis - Metlife est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

Résultat des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Boscop révèle que :

- 58,70% des critères RGAA sont respectés.
- Le taux moyen de conformité du site s'élève à 69%

Il est précisé que les tests ont été réalisés sur un environnement de pré-production. Les résultats peuvent être différents sur la version publique du site.

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non conformités

Liste des critères non conformes :

- Certaines images de décoration ne sont pas correctement ignorées par les technologies d'assistance.
- Certaines images porteuses d'information ayant une alternative textuelle, ont une alternative non pertinente.
- Pour certaines pages web, l'information est donnée uniquement par la couleur.
- Pour certaines pages web, le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan n'est pas suffisamment élevé.
- Pour certaines pages web, les couleurs utilisées dans les composants d'interface ou les éléments graphiques porteurs d'informations ne sont suffisamment contrastées
- Pour certaines pages web ayant un titre de page, ce titre est non pertinent.

- Pour certaines pages web, l'information n'est pas structurée par l'utilisation appropriée de titres.
- Pour certaines pages web, la structure du document n'est pas cohérente.
- Pour certaines pages web, certaines citations ne sont pas correctement indiquées.
- Dans le site web, des feuilles de styles ne sont utilisées pour contrôler la présentation de l'information.
- Pour certaines pages web, les déclarations CSS de couleurs de fond d'élément et de police ne sont pas correctement utilisées.
- Pour certaines pages web, certains liens dont la nature n'est pas évidente ne sont pas visibles par rapport au texte environnant.
- Certaines étiquettes associées à un champ de formulaire ne sont pas pertinentes.
- Pour certains formulaires, certains contrôles de saisie ne sont pas utilisés de manière pertinente.
- La finalité de certains champs de saisie ne peut pas être déduite pour faciliter le remplissage automatique des champs avec les données de l'utilisateur.
- Certaines zones de regroupement de contenus présentes dans plusieurs pages web (zones d'en-tête, de navigation principale, de contenu principal, de pied de page et de moteur de recherche) ne pas peuvent être atteintes ou évitées.
- Pour certaines pages web, l'ordre de tabulation n'est pas cohérent.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Bandeau / gestionnaire de cookies OSANO.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 10/06/2025.

Technologies utilisées pour la réalisation du site web

- HTML
- CSS
- JS

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

- NVDA et Firefox
- Jaws et Firefox
- Voiceover et Safari

Les outils utilisés lors de l'évaluation

- Colour Contrast Analyser ;
- Extension Web Developer ;
- Extension Assistant RGAA ;
- Extension WCAG Contrast checker ;
- Extension ARC Toolkit ;
- Extension HeadingsMap ;
- Outils pour développeurs intégrés au navigateur Firefox ;
- Valideur HTML du W3C ;

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- [Assurance Emprunteur](#)

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet / application mobile / Autre service pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Contacter digital.marketing@metlife.fr

Voie de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits
(<https://www.defenseurdesdroits.fr/nous-contacter-355>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits près de chez vous
(<https://www.defenseurdesdroits.fr/carte-des-delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07